



CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ

PROCÈS-VERBAL

Séance du 14 juin 2018

- approuvé le 27 septembre 2018 -

PRESENTS	
Membres du Conseil	Edith CAMPOS, Juan Manuel FALOMIR PICHASTOR, Simon FLANDIN, Manuel PERRENOUD, Evie VERGAUWE
Ex officio	Pierre BATARDON – administrateur, Valérie FAVEZ, Pascale PASCHE-PROVINI – conseillères aux études, Pascal ZESIGER – doyen
Invité(s)	Isabelle MILI, Lucien ROCHAT
EXCUSES	
Membres du Conseil	Abdeljalil AKKARI, Sandrine AMSTUTZ, Jean-Michel BAUDOIN, Kerstin BRINKMANN, Nicolas BURRA, Martin DEBBANE, Joaquim DOLZ, Anne-Cécile DOMINE AUBERT, Daphné BAVELIER, Georges FELOUZIS, Guido GENDOLLA, Edouard GENTAZ, Frédérique GIULIANI, Marco HESSELS, David SANDER, Sabine VANHULLE
Ex officio	Aline MEYER – conseillère aux études

Ordre du jour

- 1 – Approbation du PV de la séance du 03.05.2018
- 2 – Communications du doyen
- 3 – Bilan du décanat 2016-2018
- 4 – Rapport du Pôle Cité FPSE
- 5 – Modification du Règlement d'Organisation de l'IUFE
- 6 – Modification du règlement d'études de la Maîtrise universitaire en pédagogie spécialisée, orientation éducation précoce spécialisée / du diplôme en pédagogie spécialisée, orientation éducation précoce spécialisée - MAEPS
- 7 – Approbation des listes de cours 2018-2019
 - Master en neurosciences
 - Baccalauréat Universitaire Pluridisciplinaire en Linguistique & Psychologie - BULP
- 8 – Modification du règlement du certificat complémentaire en psychologie générale
- 9 – Elections complémentaires dans les commissions de la Section des sciences de l'éducation
- 10 – Divers

Le point [5] « Règlement d'organisation de l'IUFE sera traité après le point [3] « Bilan du décanat 2016-2018 » afin de libérer Isabelle Mili pour 17h00. Les membres du Conseil participatif acceptent cette modification de l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 03.05.2018

Le procès-verbal est approuvé.

2. COMMUNICATIONS DU DOYEN

- Fête de la Faculté le 31.05.2018

Grand succès, belle ambiance.

- UniMail - Réservation des salles

Une deuxième séance a eu lieu au Rectorat concernant le logiciel de réservation des salles afin de prendre connaissance des doléances et de les transmettre au prestataire Lysoft. En effet, malgré les corrections déjà apportées, des problèmes perdurent et il semblerait que la FPSE, utilisatrice des fonctions les plus évoluées du programme, soit la Faculté la plus impactée sur le site Unimail.

- Projet « prévention et promotion de la Santé »

La Faculté prépare un fichier des personnes intéressées pour travailler avec le médecin cantonal. S'annoncer au Décanat pour participer au projet.

- Archives Jean Piaget

Le Rectorat souhaitant connaître la position du décanat de la Faculté concernant la création d'un « Centre Piaget », une rencontre a eu lieu entre le responsable des AJP et le conseil décanal. La proposition a été accueillie de manière globalement favorable précision faite que le Rectorat ne contribuerait pas financièrement au projet qui devra donc être réalisé à « coût constant ».

- Nouvelle Loi sur les infrastructures numériques

Un budget de 15 millions de francs sur 5 ans a été débloqué par le canton pour ce projet. Un vice-doyen de la FPSE (Nicolas Favez) représentera la Faculté dans le groupe de pilotage dédié. N'hésitez pas à faire remonter vos remarques au décanat !

3. BILAN DU DÉCANAT 2016-2018

Différents projets mis en route par le décanat 2012-2016 ont été finalisés notamment grâce à un important travail de collaboration avec les deux Sections et TECFA :

- Démarrage du Master jumelé « Approches psycho-éducatives et situations de handicap », correspondant à un master spécifique au sein de la Section des sciences de l'éducation (qui remplace le master en éducation spéciale), et à un plan d'études particulier au sein de la Maîtrise en psychologie.

- Création du Pôle Cité-FPSE, qui réunit les activités de consultation, d'intervention, de conseil et de formation des deux sections de la FPSE, ainsi que de l'unité en technologies de formation et apprentissage (TECFA), au sein d'une structure unifiée au service des trois missions de l'université: le service à la cité, la formation et la recherche. Le Pôle compte actuellement huit consultations et trois unités de conseil et d'intervention.
- Deux nouveaux règlements de Doctorat (psychologie et logopédie / sciences de l'éducation).
- Modifications du Règlement d'éthique et de la Commission d'Ethique, qui a été transformée en sous-commission de la commission d'éthique de l'Université.
- Travail au changement de gouvernance de la Faculté : départ de Sonia Sturm, remplacée par Véronique Cherti, arrivée prochaine du nouveau décanat formé par Mireille Bétrancourt, doyenne, Nathalie Delobbe, vice-doyenne, et Nicolas Favez, vice-doyen, et changement à l'automne de l'administrateur, Pierre Batardon, qui part à la retraite.
- Les différents changements introduits dans la structure et le fonctionnement de la Faculté se traduiront par une modification partielle de son Règlement d'Organisation, qui est actuellement en discussion dans les instances.
- Le changement de couleur de la Faculté s'effectuera pendant l'été. C'est un détail qui revêt toutefois une importance symbolique.
- Le travail sur le rayonnement de la Faculté s'est traduit par différentes actions, notamment la rencontre avec la Commission de l'enseignement supérieur du Canton et la mise sur pied de la Newsletter de la FPSE, réalisée à l'initiative du Conseil Participatif.
- Trois groupes de travail du décanat ont été créés pour traiter des dossiers du Bilan de la réforme de Bologne, de la transition vers la profession, et du rôle du « technology-enhanced learning » dans les filières de la Faculté.

En conclusion, le décanat constate avec satisfaction que la Faculté a évolué de manière très positive par rapport à l'ensemble des objectifs fixés.

Dorénavant, la FPSE dispose d'une structure et d'un fonctionnement plus compatibles avec les exigences de la Loi et du Statut de l'Université de Genève, avec un fonctionnement assez optimal de ses instances, ainsi qu'une meilleure collaboration entre décanat et administration. Dans ce cadre, le budget de la Faculté a également été assaini, et, grâce au travail de l'administration et des services centraux de la Faculté, une plus grande transparence a pu être atteinte dans la gestion financière des différentes filières, ainsi que dans les échanges avec d'autres structures, notamment l'IUFE, via des enseignements mutualisés.

Enfin, le décanat se réjouit d'avoir participé au développement d'une culture facultaire qui repose sur davantage de dialogue et de respect entre instances et entre les corps de notre Faculté, et des bonnes relations entretenues avec le Rectorat, les autres facultés et les centres inter-facultaires.

4. RAPPORT PÔLE CITÉ FPSE

Le projet de consultations cliniques spécialisées et intégrées était l'un des objectifs prioritaires du Décanat dès le début de son mandat en 2012.

Les faits marquants en quelques étapes :

- **Novembre 2016** : engagement d'un coordinateur (Lucien Rochat)
- **Septembre 2017** : élaboration d'un règlement interne adopté par les différentes instances facultaires, validation de la dénomination « Pôle Cité FPSE », engagement d'une secrétaire à 40% (Mathilde Chamot)
- **Novembre 2017** : première réunion du Conseil avec élection de son président, Martin Debanné, élection de deux membres du Bureau du Conseil (Marina Laganaro & Marco Hessels), choix du logo, site internet
- **Décembre 2017** : première réunion du Bureau
- **Printemps et automne 2018** : deux événements inauguraux (interne/externe)

Activités

- 8 consultations dont 4 actives fin 2017 → 85 personnes reçues, 306 séances
- 3 unités *Conseil & Intervention* (4 mandats/conventions de partenariat en cours)
- Cycles de conférences, séminaires, colloques, ..

Budget [sept. 2017-déc. 2017] – **UN10126**

- **Résultat** : 2'060 CHF ; 38 factures émises ; certaines prestations 2017 restent à facturer sur 2018 ;
- **CA des consultations** : 13'020 CHF

Nb – les mandats des unités de conseil/intervention ne figurent pas dans les comptes du PCF

- **Salaires 2017** :
- Coordinateur : 141'500 CHF [pris en charge 50/50 PSICO/PSECO]*
- Secrétaire : 10'166 CHF [pris en charge PSECO]

*A terme, il est convenu que le solde positif du fonds UN10126 serve à rembourser partiellement le fonds du décanat permettant de financer le poste de coordinateur.

5. MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ORGANISATION DE L'IUFE

L'Institut Universitaire de Formation des Enseignants – IUFE est un institut interfacultaire placé sous l'autorité du Rectorat. Sa création, en 2010, a permis de rendre visible la formation des enseignants à l'intérieur et à l'extérieur de l'Université. L'IUFE a pour mission de développer et d'organiser les formations professionnelles initiales des enseignants (préscolaire, primaire, secondaire et spécialisée).

Les principales modifications du RO actuel, datant de 2011, ont pour objectif de permettre une meilleure articulation des instances ainsi qu'une meilleure intégration des facultés partenaires, de supprimer certaines incohérences et d'introduire plus de souplesse dans la prise de décision. Elles consistent notamment en :

- La révision et mise en conformité de quelques dispositions suite aux révisions de certaines bases légales (Loi sur l'instruction publique, Statut et règlements universitaires),
- Une meilleure représentation des Facultés partenaires au sein du Comité de direction,

- La modification de la composition et du fonctionnement de l'Assemblée afin de respecter les principes applicables aux Conseils participatifs des UPER en termes de composition, désignation de ses membres et attributions,
- L'instauration du vote par consultation électronique ou écrite au sein des instances décisionnaires permettant plus de souplesse dans la prise de décision notamment pour ce qui concerne le traitement des dossiers d'opposition (quorum requis : 2/3 des votants),
- La redéfinition de la procédure de nomination du/de la directeur/trice adjoint/e et de ses attributions afin de clarifier le rôle et la répartition des compétences de chacun/e,
- La redéfinition des missions des comités de programme en termes de gestion budgétaire et d'organisation de journées d'études.

Ne suscitant ni commentaire ni question, le projet de modification du Règlement d'Organisation de l'IUFE est approuvé à l'unanimité (5 voix).

6. MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ÉTUDES DE LA MAÎTRISE UNIVERSITAIRE EN PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE/DU DIPLÔME EN PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE, ORIENTATION ÉDUCATION PRÉCOCE SPÉCIALISÉE – MAEPS

Le règlement actuel datant de 2012, il était nécessaire de le réviser en fonction de l'évolution du programme et de ses pratiques et de le mettre à jour conformément aux directives du rectorat et autres règlements facultaires.

Les modifications les plus importantes sont :

- **Article 4.6** : ajout de la procédure de limitation qui s'effectue chaque année : le nombre de places de stage est désormais limité à 20
- **Article 7.5** : précision du complément de 30 crédits pour les étudiants déjà au bénéfice d'une maîtrise en enseignement spécialisé conformément aux directives de la CDIP
- **Article 14.3** : Ajout de la possibilité d'une co-direction de mémoire et obligation de 3 personnes au minimum dans le jury au lieu de 2 dans le règlement actuel
- **Article 17** : suppression de l'échelle de notation en lettres et adaptation des conditions de réussite aux autres programmes de la Section des sciences de l'éducation (soit 10% des crédits maximum en échec au lieu de 20% dans le règlement actuel)
- **Articles 4.1 ; 9.1 ; 20.2 et 22** : Ajout de l'exigence de l'accord du décanat FPSE pour certaines décisions qui actuellement peuvent être prises par la seule direction de la HEP.

Au vote, la modification du règlement d'études de la Maîtrise universitaire en pédagogie spécialisée/diplôme en pédagogie spécialisée, orientation éducation précoce spécialisée – MAEPS, est approuvée à l'unanimité (5 voix).

7. APPROBATION DES LISTES DE COURS 2018-2019

- Master en Neurosciences

Ne suscitant ni commentaire ni question, la liste des cours 2018-2019 du Master en Neurosciences est approuvée à l'unanimité (5 voix).

- **Baccalauréat universitaire pluridisciplinaire en Linguistique et Psychologie - BULP**

Ce bachelor pluridisciplinaire de la faculté des Lettres permet à ses étudiants de se présenter à la procédure d'admission de la Maîtrise Universitaire en Logopédie – MUL sans complément d'études. Les étudiants suivent des cours en linguistique à la Faculté des Lettres (branche A – 7 modules, 84 crédits) et des cours en psychologie/psycholinguistique à la FPSE (branche B – 7 modules, 84 crédits) ainsi qu'un 15^{ème} module doté de 12 crédits (6 en Lettres – 6 en FPSE).

Les étudiants qui ne seraient pas admis à la MUL peuvent poursuivre une Maîtrise universitaire à la faculté des Lettres, notamment en linguistique.

Ne suscitant ni commentaire ni question, la liste des cours 2018-2019 du Baccalauréat universitaire pluridisciplinaire en Linguistique et Psychologie – BULP est approuvée à l'unanimité (5 voix).

8. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE EN PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE

Avec l'entrée en vigueur en mai 2012 de nouvelles dispositions réglementaires prévues par la LPSY visant notamment à protéger le titre de « psychologue », l'accès au MAS en psychologie a été limité aux seuls titulaires d'une Maîtrise en psychologie suisse ou d'un titre étranger jugé équivalent.

Ce certificat, doté de 30 ECTS, ayant été créé afin de permettre l'accès au MAS à des candidats dont la formation antérieure ne pouvait être jugée équivalente à une Maîtrise en psychologie en leur proposant une « passerelle », il est désormais nécessaire de redéfinir ses objectifs en termes plus généraux. Ainsi, le certificat reste utile pour des candidats souhaitant compléter leur formation en psychologie ou en approfondir certains contenus. Toutefois, même s'il peut encore constituer un complément de formation utile afin de remplir des conditions d'admission à certains doctorats ou MAS, il n'a pas été jugé nécessaire de le préciser dans cette nouvelle version de règlement.

Soumis au vote, le projet de modification du règlement du certificat complémentaire en psychologie générale est approuvé à l'unanimité (5 voix).

9. ELECTIONS COMPLÉMENTAIRES DANS LES COMMISSIONS DE LA SECTION DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

- *Comité directeur du CAS EIE* : Eddie Ralston est remplacé par Arlo Kitchingman
<http://www.unige.ch/formcont/cours/cas-education-in-emergencies-2018>

Les élections complémentaires dans les commissions de la Section des sciences de l'éducation sont approuvées à l'unanimité (5 voix).

10. DIVERS

- Merci à toutes et tous et Bel été !

GE/ 22.08.2018/ M. Philippe